

1. *Débitrice*: **Entilles-Stand SA**, av. Léopold-Robert 146,
2300 **La Chaux-de-Fonds**
2. *Date du sursis concordataire provisoire*: 13.12.2004
3. *Durée du sursis concordataire provisoire*: 2 mois
4. *Commissaire provisoire*: Philippe Béguin, Case postale
2128, 2000 Neuchâtel
5. *Remarques*: Sursis concordataire provisoire expirant le 13
février 2005
Délai de production: jusqu'au 20 janvier 2005 auprès du
commissaire. Date pour le calcul des intérêts: 13 décembre
2004.
Le rôle du commissaire au sursis provisoire est d'examiner
l'état de la fortune et des revenus du débiteur ainsi que les
perspectives de concordat (art. 293 LP).
Les personnes qui détiennent des biens de la débitrice à
quelque titre que ce soit, sont tenues de les déclarer auprès
du commissaire dans le délai fixé pour les productions.
Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paie-
ment des dettes contractées pendant le sursis concordataire
provisoire.
Au surplus, les articles 296, 297 et 298 LP sont applicables
par analogie.
Philippe Béguin
2000 Neuchâtel
(02604630)